

Résumé de l'adresse de la société populaire de Paray (Saône-et-Loire) qui félicite la Convention et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Paray (Saône-et-Loire) qui félicite la Convention et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 20 messidor an II (8 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 470;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_26025_t1_0470_0000_13

Fichier pdf généré le 30/03/2022

capitulation seront de suite imprimées pour être répandues avec profusion dans toute l'étendue du département.

Le citoyen Allut aîné de Montpellier demande la parole et offre une somme de 600 liv. pour être délivrée par les représentants du peuple et le général Dugommier, aux deux républicains qui se sont le plus distingués et ont le plus souffert pendant le siège des places rendues.

L'administration, jalouse de concourir à tout ce qui peut tendre à récompenser nos braves frères d'armes, arrête qu'il sera fait mention honorable du don de 600 liv. offert par le citoyen Allut, que cette somme sera envoyée aux représentants du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales, avec une expédition du présent arrêté et que de pareilles expéditions seront transmises à la Convention nationale, au comité de salut public et au Général Dugommier.

P.c.c; AVELLAN (*présid.*), BOUGETTE (*secrét. g^{re}*).

14

L'agent national du district du Mur-de-Barres (1) annonce que les communes de ce district offrent à la patrie 119 chemises et 30 paires de bas. Il assure que ses concitoyens sont disposés à quitter leurs habits pour couvrir leurs frères d'armes, à jeûner pour les nourrir, et à les remplacer au combat s'ils avoient la gloire d'y mourir, et enfin, qu'ils ont été pénétrés d'indignation contre cette faction liberticide qui menaçait la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mur-de-Barrès, s.d. Au *présid. de la Conv.*] (3)

« Citoyen,

Les communes de mon arrondissement offrent à la patrie, pour les besoins de ses défenseurs, 119 chemises et 30 paires de bas, que je viens de faire expédier pour Toulouse. Tous les sacrifices sont pour le peuple autant de jouissances, quand ils sont dirigés vers le triomphe de la liberté. Nous quitterons jusqu'à nos habits pour couvrir nos braves frères d'armes; nous jeûnerons pour les nourrir, et les remplacerons au combat, s'ils ont la gloire d'y périr.

Les orages de la Révolution nous sont encore bien plus chers que le sommeil honteux de l'esclavage. Si quelque danger a été capable de nous effrayer, ça été celui qui a menacé la représentation nationale et tous les sans-culottes. Les crimes de cette faction liberticide, en mettant à découvert ses auteurs, finissent de perdre tous les partisans de la tyrannie, et excitent de plus en plus la vigilance des patriotes. Ils sont enfin convaincus que le monstre du despotisme était capable de tous les excès, puis-

que dans les dernières convulsions de son agonie, il médite des meurtres, des assassinats et respire la guerre civile.

Vive la Montagne. S. et F. ».

LEBREJAL (*agent nat.*)

15

Claude Celisse, Jean-François Ferry, et Marianne Jeandel, femme Colin, habitants de la commune d'Omont, département des Vosges, font hommage à la patrie du montant de la liquidation de leurs brevets d'épiciers.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

16

La société populaire de Paray, département de Saone-et-Loire, félicite la Convention sur ses travaux, exprime son indignation sur l'horrible attentat dirigé contre la représentation nationale, l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le dernier ennemi de la liberté soit anéanti, et annonce qu'elle vient d'envoyer aux frontières un cavalier jacobin, armé et équipé.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

17

La société populaire de Rennes, département de l'Ille-et-Vilaine, félicite la Convention d'avoir mis les vertus à l'ordre du jour. Les nuages, dit-elle, que depuis plusieurs siècles l'ignorance avoit amoncelés sur la ci-devant Bretagne, ne sont pas entièrement dissipés; de temps en temps il s'en échappe des orages: mais les mesures que vous prenez, législateurs, et que nous seconderons toujours, en affaibliront les pernicieux effets; l'instruction fera le reste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

18

La commune de Commercy (4) fait hommage à la Convention d'une adresse où elle applaudit à la proclamation de l'existence de l'Être-Suprême. C'est le devoir d'un grand peuple, dit elle, de professer hautement une doctrine que ses désirs insinuent et que ses lumières com-

(1) Aveyron.

(2) P.V., XLI, 93. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^{er} suppl^t).

(3) C 308, pl. 1192.

(1) P.V., XLI, 93. Bⁱⁿ, 21 mess. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 93.

(3) P.V., XLI, 94.

(4) Meuse.